

Bonne discussion lors de l'agora, samedi dernier, à Marly le roi ! Bien que l'on puisse regretter que seuls une vingtaine de POPEurs aient fait le déplacement.



Après l'accueil des participants par Jean-Marc, nous avons discuté de finances, de la vie du magasin, de la constitution d'une présentation rapide des différents cercles .... Bref une agora animée

*Point financier : POP la Coop va bien.*

Bernard a encore donné des bonnes nouvelles sur la situation financière de POP la Coop. Pas de situation mensuelle cette fois-ci car c'eût été trop demander à Delphine et Dominique qui sont toujours dans leur période de formation.

Ceci dit, le chiffre d'affaires est tout à fait satisfaisant (518 k€ sur les 11 mois, soit une croissance de 16% par rapport à l'année dernière. Ce bon chiffre est à comparer à la tendance à la baisse des magasins BIO (-8% en moyenne)

Ce bon chiffre est dû à la croissance des coopérateurs inscrits (+ 50 coopérateurs cette année, avec environ 10 nouveaux coopérateurs par mois depuis septembre), l'accroissement de l'offre et la stabilité du panier moyen (50€ environ).

*La vie du magasin*

N'hésitez pas à consulter les procédures existantes quand vous avez une interrogation avant de déranger Dominique ou Delphine. En effet elles ont pris brillamment le relais d'Hélène et ne comptent pas leurs heures. Il faut maintenant éviter de les déranger trop souvent pour les laisser se concentrer sur leur travail.

Toutes les procédures sont disponibles en cliquant sur ce lien. Et d'ailleurs, nous recherchons des volontaires pour les mettre à jour (Contactez [Christophe](#))

<https://www.poplacoop.fr/les-procedures-de-pop-la-coop>

Nous avons évoqué le problème des erreurs de caisse qui entraînent des erreurs d'inventaires ou des pertes de chiffre d'affaires. En particulier, il faut faire attention à l'étiquette à scanner d'un produit VRAC pour éviter de ne facturer que le « prix du contenant (la tare) et non le prix du produit.

De même, nous avons rappelé les règles de la démarque : 17% seulement à appliquer lors que la Date Limite de Consommation est très proche. (voir [FICHE DE POSTE A5 - REMISES V1.1](#) sur la [page des procédures](#))

### Créneaux, ouvertures et horaires

Suite aux diverses livraisons tardives des mercredis et jeudis matin, il a été décidé de décaler le second créneau du mercredi à 10-13h et d'ajouter un poste sans formation sur les créneaux de fin de matinée de 10 à 13h les mercredis et jeudis.

Le magasin sera ouvert les 24/12 et 31/12 de 9h30 à 12h45 afin de permettre notamment aux coopérateurs ayant passé des précommandes de venir les récupérer. Du coup, pour ces deux jours, il y aura des créneaux de 9-12h et de 11h45-13h15.

Enfin, l'inventaire du magasin se fera le lundi 2 et le mardi 3 janvier 2023. Pour ce faire, le magasin sera fermé à la vente. Les créneaux "inventaire" de 9-12h et 13-16h sur ces 2 jours seront créés sur POP'Services.

### Le cercle Gouvernance et la constitution

Le cercle Gouvernance s'est relancé avec pour objectif d'écrire la Constitution. En quelques mots, Sabine a présenté leur travail :

*Caroline Mahé, Bernard Issautier, Benjamin le Seviller et Sabine Van Parys ont commencé à travailler dans le cadre du cercle gouvernance sur la rédaction de la Constitution. Ce document décrit le fonctionnement de POP la Coop et comment nous prenons nos décisions. Après lecture attentive des statuts et pour pouvoir mettre au vote des coopérateurs des documents clairs, il nous est apparu que*

- *les Statuts sont le document administratif qui nous représente. Ils peuvent être modifiés mais c'est onéreux et on ne peut pas les changer souvent*
- *la Constitution est notre mode de fonctionnement : elle comprend notre raison d'être, notre charte des valeurs. Elle décrit la manière dont nous nous inspirons de l'holocratie, la manière dont nous prenons nos décisions : la manière de voter en AG par exemple, la manière des cercles de fonctionner entre eux, qui peut prétendre à une souscription à une seule part, comment arriver à nous mettre d'accord en cas de difficulté, etc... Elle permet la souplesse que les statuts n'ont pas. Elle doit être votée en AG et peut être modifiée également lors d'un vote en AG*
- *le Manuel du Coopérateur est le mode d'emploi : comment je réserve un créneau par exemple. Il doit aussi être voté en AG et peut être modifié en fonction de notre évolution par le vote des coopérateurs.*

*Tous les coopérateurs seront tenus au courant et recevront, dès que le document sera un peu plus avancé, les propositions de rédaction du cercle.*

### Les Redevabilités des Cercles

Dans le cadre de l'écriture de la Constitution, le cercle Gouvernance a demandé à chaque cercle de mettre à jour ses redevabilités. Les redevabilités : Kescaquo ???

La Constitution définit les redevabilités comme les « activités permanentes » d'un cercle. Une redevabilité signifie essentiellement : « Le travail que [les membres d'un cercle] sont censé faire ». Voici quelques exemples :

- Organiser des webinaires
- Animer les réunions du cercle exigées par la constitution.
- Élaborer et mettre en œuvre tous les processus nécessaires pour solliciter, évaluer et financer efficacement des projets externes au moyen de subventions.

Du coup, les redevabilités des cercles seront publiées prochainement sur mercrediPOP.